



COMMISSION DES COUPES

Permanence tous les mardis à 16 heures
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.
Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :
 - soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
 - soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
 - soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.
2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.
A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.
4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 20 Août 2019

Président : M. Julien LANDUCCI

Présent(s) : MM. Marc BENINCASE, Marc CORNU, Jean-Paul DELALANDE.

Excusé(s) : MM. Denis RICCI, Romain SENESI, Gérard AUDEL.

RAPPEL

TOUT CLUB RECEVANT DOIT FAIRE CONNAITRE LA DATE, LE LIEU ET L'HORAIRE DE LA RENCONTRE, AVANT LA DATE BUTOIR FIXEE PAR LA COMMISSION DES COUPES.

TOUT CLUB RECEVANT NE RESPECTANT PAS CES INSTRUCTIONS SERA DECLARE FORFAIT.

LES CLUBS RECEVANTS SONT EGALEMENT INFORMES QU'ILS DOIVENT SAISIR LES RESULTATS DANS LES 48 HEURES.

COUPE COTE D'AZUR SAISON 2019/2020 : EQUIPES ENGAGEES.

SENIORS :

A.S Fontonne Antibes 2
A.S. Roquebrune Cap 1
Antibes Fc 1
As Roquefort 1
As Sospel 1
As Tam 1
Ascc Football 2
Asptt Nice 1
Biot 1
Cannes As 2
Cannes Osc 1
Carros Fc 1
Cas Des Eaux 1
Cdjf Antibes 1
Cerc.A. Peymeinadois 1
Drap Foot Ball 1
Ecm Victorine 1
Esvl Football 1
F.C Vallee Var Vaire 1
Mandelieu Ln 2
Montet Bernal 1
Oc Blausasc 1
R.C.Grasse 2
Rapid Om. De Menton 2
Smac 1
So Roquettan 1
Sp Coc 1
Sp.C. Mouans Sartoux 2
St Sylvestre 1
St. Laurentin 1
U.S. Cannes Bocca O. 1
Vence As 2
Vsjbfc 2
Aotl
As Moulins 2
Fc Cimiez 1
Us Pegomas 2
Trinte Fc

U19 :

A.S Cagnes Le Cros 1
A.S Fontonne Antibes 1
A.S. Roquebrune Cap 1
Antibes Fc 1
As Ptt Nice 1
Biot 1
Cannet Roche 1
Carros Fc 1
Cas Des Eaux 1

Cdjf Antibes 1
Cerc.A. Peymeinadois 1
Ecm Victorine 1
F.C. Beausoleil 1
Montet Bernal 1
Rapid Om. De Menton 1
Sp.C. Mouans Sartoux 1
St Sylvestre 1
St. Laurentin 1
U.S. Cannes Bocca O. 1
U.S. Cap D'Ail 1
Vence As 1
Vsjbfc 1
Aotl
As Moulins
Us Pégomas

U 17 :

A.S Cagnes Le Cros 1
A.S. Roquebrune Cap 1
Antibes Fc 1
As Ptt Nice 1
As Roquefort 1
As Tam 1
Biot 1
Cannes As 1
Cannet Roche 1
Carros Fc 1
Case 1
Cavigal 1
Cdjf Antibes 1
Cerc.A. Peymeinadois 1
Ecm Victorine 1
Es Contes 1
Esvl Football 1
F.C. Beausoleil 1
Gazelec 1
J.S. Juan Les Pins 1
Mandelieu Ln 1
Sp Coc 1
Sp.C. Mouans Sartoux 1
St Sylvestre 1
St. Laurentin 1
U.S. Cannes Bocca O. 1
U.S. Cap D'Ail 1
Usrvn 1
Vence As 1
Vsjbfc 1
Rc Grasse 1
Aotl
Etoile menton
Us Pégomas

U 15 :

Cavigal 1
A.S Cagnes Le Cros 1
A.S Fontonne Antibes 1
A.S. Roquebrune Cap 1
As Ptt Nice 1
As Roquebilli 1
As Roquefort 1
As St Martin 1
Biot 1
Cannes As 1
Cannes Osc 1
Cannet Roche 1
Carros Fc 1
Cdjf Antibes 1
Cerc.A. Peymeinadois 1
Drap Foot Ball 1
J.S. Juan Les Pins 1
Montet Bornal 1
Sp Coc 1
Sp.C. Mouans Sartoux 1
St Sylvestre 1
St. Laurentin 1
Usrvn 1
Vence As 1
Vsjbfc 1
U.S. Cannes bocca 1
Mandelieu LN 1
Etoile Menton 1
Fc Vallee Var Vaire 1
Fc Beausoleil 1
Fc Cimiez 1
Levens Aotl 1

En raison des problèmes rencontrés lors des engagements sur Footclubs, et du constat de l'absence de certains clubs dans la liste des engagés en C.C.A., la date limite est repoussée au 02 Septembre 2019.

Les clubs non présents dans la liste ci-dessus et désireux de participer à la C.C.A. sont priés de faire parvenir leur engagements par mail au secrétariat avant la date ci-dessus DERNIER DELAI.

Rappel du Règlement de la Coupe Cote d'Azur :

Article 4 :

Seniors : Sont exclus de la C.C.A. les équipes évoluant en championnat national ou régional. Ces clubs peuvent engager leurs équipes réserves évoluant en championnat District.

Jeunes : Les équipes premières de la catégorie concernée, évoluant dans un championnat de Ligue ou de District, sont admises à participer à cette épreuve.

Concernant les Seniors Féminines à 7 et à 11, et la coupe GRILLO Entreprise, la date butoir est fixée au 10/09/2019.

DATES DES RENCONTRES :

SENIORS :

1er Tour :	29/09/2019
Rattrapage :	13/10/2019
1/16ème :	17/11/2019
Rattrapage :	08/12/2019
1/8ème :	26/01/2020
Rattrapage :	16/02/2020
1/4 Finale :	08/03/2020
Rattrapage :	29/03/2020
1/2 Finale :	03/04/2020
Rattrapage :	A définir
FINALE :	A définir

U 19 :

1er Tour :	29/09/2019
Rattrapage :	A définir
1/16ème :	20/10/2019
Rattrapage :	03/11/2019
1/8ème :	05/01/2020
Rattrapage :	A définir
1/4 Finale :	02/02/2019
Rattrapage :	A définir
1/2 Finale :	01/03/2019
Rattrapage :	22/03/2019
FINALE :	A définir

U 17 :

1er Tour :	20/10/2019
Rattrapage :	27/10/2019
1/16ème :	24/11/2019
Rattrapage :	22/12/2019
1/8ème :	05/01/2020
Rattrapage :	16/02/2020
1/4 Finale :	01/03/2020
Rattrapage :	A définir

1/2 Finale : 05/04/2020
Rattrapage : 26/04/2019

FINALE : A définir

U 15 :

1er Tour : 20/10/2019
Rattrapage : 27/10/2019

1/16ème : 24/11/2019
Rattrapage : 22/12/2019

1/8ème : 05/01/2020
Rattrapage : 16/02/2020

1/4 Finale : 01/03/2020
Rattrapage : A définir

1/2 Finale : 05/04/2020
Rattrapage : 26/04/2019

FINALE : A définir

Les dates laissées libre par toutes les autres compétitions sont susceptibles d'être utilisées pour les matches de Coupe Côte d'Azur en retard.

FESTIVAL U12 & U13 - SAISON 2019/2020

Afin de faciliter l'organisation et la gestion administrative des sites organisateurs de cette compétition, éviter un trop grand nombre de forfaits, les engagements des équipes aux Festivals U13 et U12 sont réalisés sur FOOTCLUBS.

Chaque club peut engager le nombre d'équipes qu'ils désirent.

Chaque forfait sera sanctionné de l'amende en vigueur dès le 1^{er} tour du Festival U12 et U13.

LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS, EST FIXEE AU 09/09/2019.

AUCUN ENGAGEMENT NE SERA PRIS EN COMPTE APRES CETTE DATE LIMITE.

Les clubs désirant accueillir les rencontres sont invités à adresser leur candidature au secrétariat du District.

Cahier des charges :

1 sono - 1 table + des chaises (prévoir abri en cas de pluie) mise à disposition de dirigeants du club (minimum 2).

Prévoir des ballons et des chasubles.

Le Président de séance :
M. Julien LANDUCCI

Le Secrétaire de séance :
M. Marc BENINCASE